

Que faire en cas d'ingestion de produits chimiques?



En cas d'ingestion accidentelle, effectuer rapidement les premiers gestes peut sauver une vie. Pour savoir réagir dans ces situations, suivez une formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).



Cette fiche est un rappel des premiers gestes de secours à effectuer. Elle peut être affichée sur votre lieu de travail ou rangée à proximité de votre trousse de secours.

SIGNES D'ALERTE

L'ingestion d'un produit chimique peut provoquer une intoxication par voie orale c'est-à-dire une action nocive sur l'organisme d'une substance introduite par la bouche. Cette substance peut être d'emblée toxique ou le devenir en fonction de la quantité qui aura pu pénétrer dans l'organisme.

Toute anomalie qui survient brutalement et sans explication doit alerter et faire penser à une intoxication, par exemple :

- Des douleurs abdominales, des vomissements, une diarrhée ;
- Des brûlures ou une irritation au niveau de la bouche, des douleurs à la déglutition, un écoulement de salive de la bouche, etc.



Il faut alors agir rapidement pour éviter ou limiter l'aggravation, liée au contact du produit ou à son passage dans le sang.

QUE FAIRE ?

La victime est inconsciente :

- Placer la victime en position latérale de sécurité : tourner-la sur le côté, la tête légèrement plus basse que le corps pour permettre à sa salive de s'écouler.
- Appeler le **15** ou le **112**.
- Soyer efficace au téléphone :
 1. Répondre calmement à toutes les questions : âge, poids de la victime, nom ou description du produit en cause, quantité absorbée, symptômes etc.
 2. Faire exactement ce que l'on vous dit de faire et uniquement cela. Si vous ne comprenez pas, demandez des explications complémentaires.
 3. Ne raccrocher que lorsque le médecin vous le demande.



La victime est consciente :

- Appeler le Centre Antipoison.
- Essayer d'identifier le produit (rassemblez les emballages, les bouteilles ayant pu contenir le produit chimique, consultez la FDS si elle est disponible).
- Estimer la dose prise et les circonstances de l'intoxication.
- Faire part de toutes les anomalies constatées (vomissement, transpiration, convulsions...)
- **Ne pas faire boire de lait ni d'eau.**
- **Ne pas faire vomir** : sauf si le médecin du Centre Antipoison vous le demande.



N° Centre Antipoison

24h/24h

03.88.37.37.37

Ne laissez pas la personne sans surveillance.